

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 26 novembre au 2 décembre 2010 - N° 6340 - 59^{ème} année

Téléthon

3 et 4 décembre 2010

ON A TOUS RAISON(S) D'Y CROIRE

Faites un don au **3637** ou sur **telethon.fr**
LA LIGNE DU DON LE DON EN LIGNE





Pour Madame Cugurno, changer l'énergie en Corse, c'est isoler sa maison pour bénéficier de plus de chaleur en hiver.

« Une maison bien isolée garde une bonne température intérieure quelle que soit la saison. De plus, en limitant la déperdition de chaleur, je réduis ma consommation énergétique ».



Bénéficiez d'une éco-prime pour réaliser vos travaux d'isolation dans le cadre de la rénovation de votre logement.

Tous les travaux sont réalisés par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers au **08 10 20 12 34** (prix d'un appel local) ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou www.oec.fr

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Per a Pace : Sur les routes de la solidarité au Maroc...

L'association **Per a Pace** sera cette semaine au **Maroc** pour développer deux actions solidaires en direction des enfants et des femmes dans les villes de **Casablanca** et **Marrakech**.

Lutte contre la pauvreté, soutien à l'éducation et au développement économique, promotion de la culture, ces actions sont des vecteurs d'échanges économiques et culturels entre notre pays et le **Maroc** et contribuent ainsi à freiner l'émigration du désespoir.

Cette nouvelle initiative de l'association, la 9^{ème} depuis février 2006 dans le pays se réalise avec le soutien de la **ville d'Ajaccio** (Fais bouger le Monde) et de nombreux autres partenaires (entreprises et particuliers).

4 jeunes et deux fourgons vont permettre de convoier divers matériels (lit médicalisé, fauteuils pour handicapés, petit matériel médical, mais aussi draps, couvertures, sacs de couchage, oreillers... ainsi que des lots de livres, vêtements et chaussures pour enfants...).

A **Casablanca**, l'action solidaire va se développer avec l'association de bienfaisance de **Sidi Bernoussi** qui est un centre social abritant 300 pensionnaires (orphelins, enfants privés ou issus de familles démunies).

A **Marrakech**, des fauteuils roulants seront déposés à l'association de femmes handicapées **Al Kawtar**, dont l'activité est la réalisation de broderies.

C'est à l'occasion du repas solidaire de **Per a Pace** organisé à **Pietrosella** le samedi 11 décembre dans la salle des fêtes du **Ruppione** que sera présenté en images cette initiative.

● **La violence a encore parlé en Corse.** Elle a frappé un jeune athlète de 22 ans dont la seule histoire connue tenait à un palmarès sportif des plus éloquentes et l'estime de tout le mouvement sportif ! Eric Recco a été victime de cette terrible loi des armes à la portée de n'importe quel individu !

La foule qui entourait la famille pour un dernier et poignant hommage, à Eric, était atterrée !

Pourquoi ? Et pourquoi Eric dont l'affabilité, la disponibilité et la générosité étaient connues de tous.

Incompréhension ! Mais comme l'a très bien exprimé le prêtre célébrant les funérailles, nous avons tous envie de crier avec lui : « A va basta ! »

● **L'annonce de la brutale disparition du champion proprianais, Eric Recco,** a plongé la Corse et le monde de l'athlétisme dans la stupéfaction et une incommensurable affliction.

Le meilleur décathlonien insulaire a été foudroyé, à l'âge de 22 ans, par la main de la folie meurtrière d'un criminel dont personne ne peut expliquer le geste fatidique.

Eric était un authentique champion et, surtout, un jeune aux valeurs humaines, reconnues et appréciées de tous.

A sa famille, à son club le C.A Propriano, l'A.J.B à laquelle s'associe notre journal, exprime ses condoléances affligées et tient à leur témoigner combien tous nous avons été fiers d'avoir pu le compter au nombre de nos amis.

Salut, Champion !

Eric, tes amis de l'A.J.Bastia ne t'oublieront jamais.

Et que la terre de ton repos te soit légère, à toi qui avais vécu dans la lumière de tes exploits sportifs. Qu'ils deviennent source de motivation pour tous tes camarades, et, consolation avec le temps, pour tes parents et toute ta famille.



DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de fillet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associi di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Ombre et lumière

On ne parle jamais de la mort aisément, même quand elle intervient au dénouement d'une longue souffrance, mais quand celle-ci est brutale, dans son déroulement et dans son énoncé, alors la douleur est insoutenable.

La disparition tragique d'Eric Recco, survenue vendredi soir, a laissé le monde de l'athlétisme corse sans voix. Eric, outre le fait d'être un athlète de haut niveau, était un jeune incarnant, au travers de la discipline qu'il avait choisi, le décathlon, la détermination, l'abnégation et une volonté sans faille. Au-delà des pistes, où sa valeur était reconnue, Eric était apprécié dans la vie courante pour sa gentillesse et sa disponibilité. Aujourd'hui, les pensées de la grande famille de l'athlétisme corse, mais au-delà du monde sportif, vont à sa famille, et à ses proches, à son club, ainsi qu'à son entraîneur touchés par ce deuil. A 22 ans, la vie lui tendait les bras. L'athlétisme corse gardera de lui, l'image de cette jeunesse triomphante. Lors de ce même week-end, Mourad Amdouni, sur les boucles d'Allones, a gagné, de façon éclatante, son billet pour le championnat d'Europe d'Albufeira le 12 décembre prochain. Une deuxième place au classement général, mais surtout une pôle position dans le camp tricolore qui remet l'athlète de l'AJB sur la pente ascendante à l'échelon international.

Sans doute, longtemps, on se souviendra de ce 19 et de ce 21 novembre 2010. Une association événementielle terrible où l'ombre, malheureusement, a pris le pas sur la lumière.

Hervé Mela,

Président de la Ligue Corse d'Athlétisme

Téléthon 2010 : on a tous

Il y a plus de 20 ans, les familles de l'AFM ont impulsé un mouvement populaire extraordinaire. Porté par plus de 200 000 bénévoles, 53 000 associations, 10 000 communes et 60 partenaires nationaux, le Téléthon réunit aujourd'hui plus de 5 millions de participants partout en France. Dans notre île comme partout en France, les manifestations vont se multiplier les 3 et 4 décembre dans le but de récolter un maximum de fonds avec un seul leitmotiv : on a tous raison d'y croire !

« **J**e suis très honorée d'être la marraine de ce Téléthon. Cette année, mon investissement sera plus important que les années précédentes et en tant que marraine, je ferai du mieux que je peux pour que les promesses de dons soient plus importantes». Après **Jerry Lewis, Mireille Mathieu, Alain Delon, Barbara Hendricks, Michel Sardou, Pierre Perret, Yannick Noah** ou encore **Kad Merad**, (pour ne citer qu'eux), c'est **Anne Roumanoff** qui est la marraine de ce **Téléthon 2010**, une marraine très impliquée dans cette mission : «*En devenant marraine du Téléthon, j'ai découvert que les maladies rares, ce n'est pas si rare, qu'elles touchent 3 millions de personnes en France et 1 personne sur 20. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de personnes concernées. Mais j'ai aussi compris que le Téléthon permet une recherche sur toutes les maladies rares, ainsi que sur d'autres maladies qui touchent tout le monde*». Une cause chère au cœur de tous les insulaires qui ne manquent pas de répondre présents tous les ans à cette manifestation.

Bastia, ville ambassadrice

Cette année, c'est **Bastia** qui a été choisie pour être la ville ambassadrice du **Téléthon** dans l'île. Comme d'habitude, les équipes de **France 3** feront vivre les temps forts des mobilisations, les actions et les animations. Une manifestation dans laquelle l'animatrice de **France 3 Corse, Marina Raibaldi** est profondément impliquée : «*Je suis mère de trois garçons en bonne santé, alors que le fils de mon amie, le petit Tom, 6 ans, est frappé par la myopathie de Duchenne. Je veux l'aider !*». Comme elle, c'est toute la population locale qui est invitée à se mobiliser pour porter le sens du **Téléthon**, montrer l'engagement des habitants et faire rayonner la fête !

Tout **Bastia** est de la partie pour faire de la ville un vrai village **Téléthon** mais pas seulement ! C'est évidemment toute l'île qui est mobilisée : les bénévoles des associations du **Téléthon** des deux départements coordonneront des dizaines d'animations: organisation de kermesses, de lotos, de tournois



© Agence Lubrik/C. Haignoues

Téléthon 3 et 4 décembre

ON A TOUS RAISON(S) D'Y CROIRE

Faites un don au 3637 ou sur telethon.fr

LA LIGNE DU DON

AFM France Télévisions France 2 France 3 radio France inter info bleu LA POSTE FONDATION

de foot, vente de gâteaux, tombolas, spectacles de danse, concours de dessin (voir encadré)... Pendant deux jours, la **Corse** va se parer de jaune, couleur officielle du **Téléthon** et mettre tout son dynamisme pour collecter des fonds !

Génétique : le grand bond en avant !

Une collecte qui depuis 1987 a permis à la médecine de faire de grands bonds en avant ! Ainsi, les premières cartes du génome humain ont pu être réalisées par **Généthon**, le laboratoire de l'**AFM**, financé par le **Téléthon**. Entre 1992 et 1996, la **France** est propulsée au 1^{er} rang de la recherche génétique dans le monde ! Ces cartes ont été le point de départ du décryptage du génome humain achevé en 2003. Les dons ont également permis de créer la plus importante banque d'**ADN** pour les maladies génétiques en **Europe** : 236 000 échantillons, provenant de 73 000 individus et concernant 413 maladies, stockés à **Généthon**. Les dons ont également permis la découverte des gènes responsables de maladies :

raison d'y croire !

mbre 2010



on.fr
LE DON EN LIGNE

FONDATION EDF
Directeance

seule une poignée de ces gènes étaient connus en 1987 ; aujourd'hui, plus de 3200 gènes ont pu être localisés ou identifiés ! Grâce à la découverte de ces gènes, un meilleur diagnostic est possible et des soins plus adaptés pour les malades qui peuvent permettre jusqu'à 15 ans de vie gagnée dans certaines maladies !

En 2010, on a pu enregistrer une nouvelle avancée pour la thalassémie, cette maladie qui touche particulièrement les natifs de tout le pourtour méditerranéen. En septembre dernier, le **Pr Leboulch**, directeur scientifique de l'essai clinique de thérapie génique de la thalassémie, a présenté les premiers résultats de son essai pour cette maladie du sang, l'une des maladies génétiques les plus fréquentes. Le jeune malade traité a retrouvé une vie normale et n'a plus besoin d'avoir recours à des transfusions sanguines mensuelles. L'essai se poursuit aujourd'hui pour confirmer ce résultat sur la durée et chez d'autres malades. Après les victoires obtenues pour les bébés-bulles ou une maladie rare du cerveau de l'enfant, c'est une nouvelle victoire pour tous ceux qui, par leurs dons au **Téléthon**, ont contribué au financement de ces Travaux ! Alors, pour que la recherche avance, n'hésitez pas à donner les 3 et 4 décembre prochains !



© AFM Laurent Audinet

Le choix de la transparence

Parce que la confiance des donateurs est la clé de voûte du succès du **Téléthon**, l'**AFM** s'est engagée, dès 1987, à rendre compte en toute transparence des actions réalisées grâce à leurs dons. L'**AFM** est, ainsi, l'une des associations les plus contrôlées : **Cour des Comptes** en 1996 et 2004, **IGAS** en 1989, **Cabinet Arthur Andersen** en 2000, **Bureau Veritas** depuis 2001. Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, **KPMG**. Au-delà des contrôles internes et externes, l'**AFM** publie ses comptes détaillés chaque année : bilan, compte de résultat, CER, éléments de patrimoine immobilier, salaires... Ils sont accessibles sur **Internet** ou par courrier, sur simple demande, et diffusés très largement. L'exigence de transparence de l'**AFM** se traduit également par la réponse aux questions des donateurs. Depuis 2000, elle dispose d'une ligne téléphonique qui leur est dédiée. En 2009, l'**AFM** a répondu à 25 000 questions du public par mail ou par courrier.

>>>>> Des animations dans toute l'île...

Farfelues, audacieuses, originales mais toujours festives, les animations concoctées chaque année par les 200 000 bénévoles du **Téléthon** un rendez-vous unique...

Zoom sur quelques-unes des animations proposées dans l'île !

BASTIA, ville ambassadrice

Tout **Bastia** est de la partie pour faire de la ville un vrai village **Téléthon** : pompiers, notaires, enfants, lycéens, commerçants, cafetiers et sportifs.

Les notaires seront aussi très mobilisés et délivreront des conseils gratuits aux habitants de l'île.

Une chorale constituée de 500 enfants des écoles poussera la chansonnette le samedi 4 décembre en plein cœur du village **Téléthon**.

Côté Méditerranée, les élèves du lycée maritime organiseront une grande vente d'huîtres et prépareront aussi un défi en radeau de survie.

Tous les commerçants et les cafetiers de la place **Saint Nicolas** vont apporter leur soutien au **Téléthon** en offrant à l'**AFM** une partie des recettes des 3 et 4 décembre.

Il va aussi y avoir du sport ! Les champions du monde de twirling bâton (une discipline artistique et sportive du maniement du bâton) feront des démonstrations au village **Téléthon**. Tous les clubs sportifs de la **CAB** (Cercle Athlétique Bastiais) préparent diverses animations sur le village **Téléthon** ainsi que dans tous les gymnases de la ville.

Ailleurs dans la ville, le musée et le jardin du palais des gouverneurs accueilleront également quelques animations.

AJACCIO Place Foch

Vente de canistrelli ; fabrication et vente de tricots ;

Barbecue buvette ; crêpes et vente de pâtisserie ;

fabrication et vente de beignets au brocciu ; fabrication et

vente de produits créoles avec les **Flamboyants** ; jeux,

pêche aux canards, casse-boîte, fléchettes ; photo avec le

Père Noël ; musique et danses avec **Orchidée Sauvage** ;

baptêmes de Motos avec **Moto Strada**,

Parade du Père Noël avec les motards...

BASTELICACCIA

Jeu de piste sur **Internet**, vente de blé et d'objets **Téléthon**, partie de scrabble avec **Bastelicaccia Scrabble**...

BONIFACCIO

Vente de pâtisseries «**Les Papillons de l'espoir**», Blé de l'espoir, billets de tombola, vente d'enveloppes gagnantes, grand buffet froid animé par le groupe **TRA DI NOI**.

PORTO VECCHIO

Spectacle de danse, vente de Tee Shirts par l'**Association Femmes Solidaires**, vente de pâtisseries orientales...

Pour toute information :

Ligne directe donateurs : 0 825 07 90 95 (0.15 €/TTC la min.)
et le www.afm-telethon.fr.

Exposition jeune public «La confrérie de la Terre»

Au Musée de la Corse, jusqu'au 30 décembre 2010

Parallèlement à l'exposition «Les confréries de Corse. Une société idéale en Méditerranée», le service de la médiation culturelle du Musée de la Corse propose à Corte une exposition dédiée au jeune public : «La confrérie de la Terre», jusqu'au 30 décembre prochain.

Cette démarche a pour objectif de sensibiliser les enfants au thème de l'exposition temporaire en leur fournissant des clés de lecture dans une relation de plaisir. Ils pourront ainsi aborder sereinement l'exposition pour adultes et découvrir les objets originaux, ce qui est, l'une des missions d'un Musée.

Une variété de manipulations, d'observations et de jeux leur permet de comprendre ce qu'est l'engagement d'une confrérie, à travers quelles actions elle s'exprime tout en abordant le thème de la construction d'une société idéale et d'un engagement citoyen.

Le sujet est volontairement traité sous l'angle éthique, afin d'élargir le propos et de le rendre plus universel. La confrérie sera traitée comme exemple d'une communauté soudée, lieu d'inscription social et citoyen en quête d'un monde meilleur et dont les membres organisent des valeurs entre elles sous forme de système.

Afin de dynamiser le thème, le choix s'est porté sur la constitution d'une confrérie aux objectifs solidaires et durables dans laquelle les enfants pourront se reconnaître, s'impliquer avec curiosité et imagination et se sentir acteurs de changement dans un contexte contemporain.

Le concept scénographique, inspiré du slow design, étaye le discours par autant d'exemples et de bonnes pratiques mises en exergue dans le parcours. Une manière d'éveiller l'imagination du jeune public à l'utilisation de matériaux recyclés.

Quatre étapes scandent le parcours qui mène à la création de la **confrérie de la Terre** :

Les confréries : rassembler sans se ressembler

Un jeu de reconstitution permet aux enfants de rassembler les éléments communs à chaque confrérie, qu'elles soient religieuses catholiques ou musulmanes, de métier, gastronomiques ou multi-joueurs vidéo. La découverte de cette diversité permet de se poser la question : «Quelle confrérie pouvons-nous créer pour demain ?».



Les défis du XXI^e siècle

C'est le lieu des décisions. Des choix de société sont proposés à travers des valeurs telles que la solidarité, la tolérance, le respect de l'environnement, les modes de consommation.

Les enfants vont décider des défis qu'ils souhaitent relever à travers la confrérie qu'ils créeront dans l'étape suivante.

Les actions

La construction du pont de la solidarité, le jeu de cartes des différences, le labyrinthe des petits gestes verts et le mikado de la conso'maline présentent un panel d'actions destiné à inspirer les enfants afin d'agir.

Recycl'art

L'art recyclé propose une réflexion sur nos modes de consommation en réutilisant un matériel par le recyclage, la récupération et la revalorisation pour lui donner une nouvelle vie. Les membres de la nouvelle confrérie sont appelés à créer leur bannière à la manière du recycl'art.

<http://www.musee-corse.com/>

Rendez-vous avec Pro-Univ, le mercredi 26 janvier



Avec le 2^e Forum de l'Alternance en Corse (FAC)

Pilier de l'alternance universitaire dans l'île, le CFA Univ en Région Corse a souhaité en 2011 renouveler l'expérience de Pro-Univ, le Forum de l'Alternance en Corse (FAC) initié l'an passé et couronné par un franc succès. L'événement tiendra ainsi sa deuxième édition le mercredi 26 janvier, à Corte, en complément de la traditionnelle Journée «Portes Ouvertes» de l'Université di Corsica avec le partenariat de la Plateforme d'Orientat[i]on et d'Insertion Professionnelle de l'établissement. Rendez-vous est pris au sein de la Halle des Sports Raymond Montet, Campus Grimaldi (anciennement Grossetti). Le lieu sera spécialement aménagé pour l'occasion, avec, notamment, plusieurs ateliers d'information et d'exposition au programme.

Toute entreprise étant à la recherche de ressources humaines qualifiées, pour des stages, contrats d'apprentissage ou éventuelles embauches est invitée à prendre contact avec le comité d'organisation au 04.95.46.82.60, pour d'ores et déjà réserver un emplacement gratuit (<http://cfauniv-corse.fr/>).

La Corse en Capitale

A Casa di u Populu Corsu Célèbre l'Immaculée Conception

A Casa di u Populu Corsu d'Issy-Les-Moulineaux célèbrera l'Immaculée Conception le samedi 11 décembre 2010 à 19 heures 30. Une messe sera présidée par le prêtre de l'église **Saint Benoît d'Issy-Les-Moulineaux**. Il sera assisté du diacre **M. Pierre-Jean Franceschi**, en responsabilité dans le **Nebbiu**, ainsi que de séminaristes. La cérémonie célébrée et chantée en corse, notamment par **Michele Cacciaguerra**, s'achèvera par un buffet corse et une veillée nustrale à la **Casa di u Populu Corsu**. L'ensemble des Corses de la région parisienne est invité à se rassembler en ce jour placé sous le signe de la solidarité. M. le député-maire d'Issy-Les-Moulineaux, **André Santini**, honorera, cette année encore, la cérémonie de sa présence. **A Casa di u populu corsu** défend depuis plus de trente ans la langue et la culture de notre île, et milite pour la sauvegarde de ses traditions. Il nous paraît indispensable de construire notre avenir sans renier notre passé.

C'est pourquoi nous, étudiants corses de **Paris**, nous inscrivons dans la continuité de ces combats. O' corsi cari, v'aspettemu numerosi pe stu ghjornu di festa.



CASA DI U POPULU CORSU
a Festa di a Nazione
célébration de l'immaculée conception
SAMEDI 11 DECEMBRE
MESSE CHANTÉE LATIN/CORSE À 19H30
EN L'EGLISE SAINT BENOÎT D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Métro Corentin Celton, Ligne 12 (Porte de Versailles)

APERITIF DINATOIRE "NUSTRALE" AU
51, RUE DU GENERAL LECLERC
ISSY-LES-MOULINEAUX

Frielle, charcuterie, fromages et vins corses

Pour plus d'info,
Site Web : acasadiupopulucorsu.wifeo.com
Groupe Facebook : "casa di u populu corsu"
Email : casacorsa@gmail.com

Pour votre retour, noctilien N13 toutes les 10 min
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Informations :

Adresse église Saint Benoît :
35, rue Séverine 92130 Issy-Les-Moulineaux
Métro Corentin Celton - Ligne 12

Adresse Casa di u Populu Corsu :
51, rue du Général Leclerc

92130 Issy-Les-Moulineaux / casacorsa@gmail.com



20 ANS DE TUYAUX, 20 ANS DE RENAULT.

RENAULT NOUVEAU MASTER dCi 100

19 300€ HT⁽¹⁾ - 500€⁽²⁾

SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VOITURE A + DE 10 ANS

CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE RÉCUL - RÉGULATEUR - LIMITEUR DE VITESSE

UTILITAIRES RENAULT, INCROYABLE DEPUIS 1901
Découvrez également la gamme de véhicules utilitaires, la plus large du marché, chez votre concessionnaire⁽³⁾

(1) Prix conseillé pour un Master L2H2 3,3t Grand Confort dCi 100 avec option pack Extra à 19 300 € HT incluant la remise Renault de 6050€ HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2182 au 02/11/2010 de 26 350 € HT. Offre valable jusqu'au 31/12/2010, non cumulable, réservé aux artisans, commerçant et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles)valable dans le réseau Renault participant. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Nombre de caisses/transmissions VU hors dérivés VP à fin juillet 2010.

DORIA AUTOMOBILES s.a.s
Av. de la Libération - Lupino - Tél. 04 95 30 13 00
Casatorra - RN 193 - Biguglia - Tél. 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr



Yannick Castelli succède à son père

Aux fonctions de premier magistrat de la commune de Penta di Casinca

Bien trop petite, était la salle de mairie du village de Penta di Casinca pour accueillir les habitants, venus nombreux assister à l'élection de leur nouveau maire. Car depuis le 9 novembre dernier, Joseph Castelli, l'élue emblématique du village casincais, a été démissionné d'office de cette fonction après avoir été élu président du conseil général de la Haute-Corse. Un honneur pour Penta et ses habitants mais également un chamboulement, car il n'est pas aisé, d'un point de vue affectif comme logistique, de se séparer d'un maire en place depuis 27 ans... Un maire qui n'a souffert d'aucune opposition et dont les liens avec ses administrés n'ont d'égal que son caractère d'homme ouvert, conciliant et proche des gens.

Pas facile donc, pour **Paul Franceschi**, le fidèle compagnon de **Joseph Castelli**, son premier adjoint aussi et qui a assuré l'intérim de ces jours derniers, d'officier lors de cette réunion extraordinaire du conseil municipal pour procéder à l'élection du nouveau maire... Il a à ses côtés le benjamin du conseil qui fait office de secrétaire de séance, **Yannick Castelli**. C'est sur ce nom que les suffrages d'un conseil unanime se porteront. C'est lui qui a désormais la lourde responsabilité de succéder à son père.

Une élection marquée par une très vive émotion. Celle de **Joseph Castelli** qui avouait quitter cette fonction le cœur gros. Celle de ses fidèles compagnons et des «*Pentulacci*» qui, au-delà du mot «*merci*», ont salué l'action construite sur des valeurs nobles par leur «*bâtisseur*». Emotion certes pour le jeune maire **Yannick Castelli**, qui connaît l'enjeu de l'avenir d'élue qui est le sien désormais, et le prix du flambeau passé par son père. Et enfin émotion mêlée de fierté de la maman du président du conseil général de la Haute-Corse et désormais grand-mère du maire de **Penta di Casinca**. A leur image, c'est la famille toute entière de cette commune qui a vécu ce moment avec une vive émotion, bien au-delà de l'aspect électoral ; même les absents avaient leur place dans le cœur de chacun, et plus particulièrement dans le cœur de celui qui a été contraint d'abandonner la charge sur laquelle il a bâti son engagement politique, et qui restera foncièrement attaché à sa commune et à ses habitants.

A noter qu'il a aussi été procédé à l'élection des adjoints qui sont au nombre de cinq. Des sièges répartis comme suit : **Paul Franceschi** continue d'occuper les fonctions de premier adjoint, avec **Antoine Ferroni**, **Rosine Franceschi**, **Sylviane Gandoin** et **Sylvie Mincarelli**, reconduits dans leurs fonctions initiales par un conseil municipal unanime.



Paul Franceschi et Joseph Castelli remettent ensemble l'écharpe au nouveau maire



Le maire entouré de ses adjoints



Les habitants de Penta, heureux d'assister à l'élection

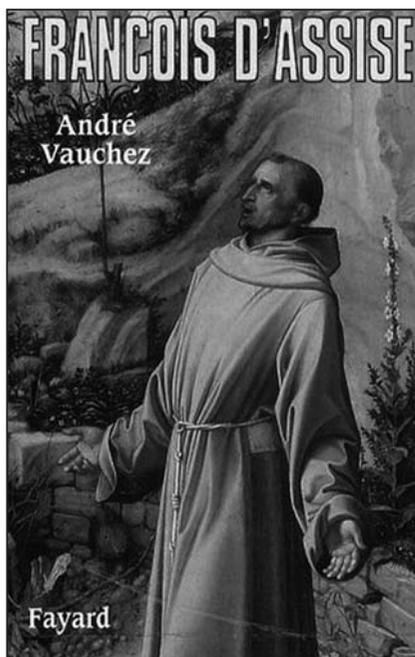
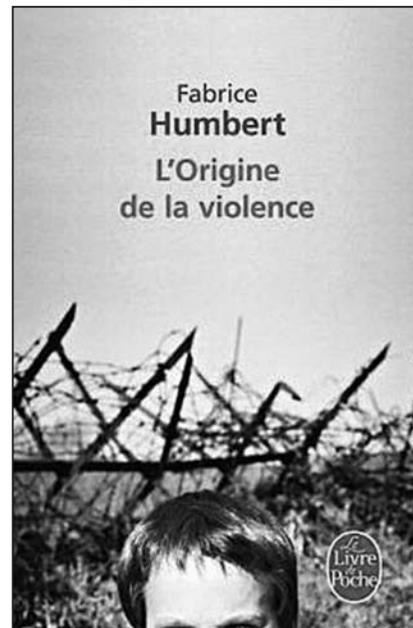


LE CHOIX

DE MARIUS MURACCIOLI

● LE MUSEE DE BUCHENWALD

Fabrice Humbert a obtenu le **Prix Renaudot Livre de Poche** pour son livre «*L'Origine de la violence*». Ce livre a été salué par de nombreuses critiques «comme un roman haletant, un puissant hommage à la mémoire des morts», pour les uns ; pour d'autres, «on reste abasourdi par ce torrent de violence souterraine». Lors d'un voyage scolaire en **Allemagne**, un jeune professeur découvre au camp de concentration de **Buchenwald** la photographie d'un détenu dont la ressemblance avec son propre père le stupéfie et ne cesse de l'obséder. Ce prisonnier, **David Wagner**, est en fait son véritable grand-père. Extrait : «*La visite du camp menée par deux étudiants allemands venait de s'achever. Ils laissèrent le groupe entrer dans le musée de Buchenwald, tentative de restitution de plusieurs années de nazisme... Je ne regardais pas tant les victimes, ces silhouettes hâves en uniforme rayé de prisonnier, que les coupables. Je voulais voir leurs visages, connaître leur sort, savoir s'ils avaient été punis... Juste des hommes, au moins en apparence. L'un d'eux, Erich Wagner, le médecin du camp, avait même des traits agréables. Il avait l'air d'un intellectuel clair et lumineux... Un autre visage attira mon attention. Sur la même photographie, un prisonnier observait le médecin avec une intensité singulière. Ses traits me frappèrent : ils rappelaient ceux de mon père. La ressemblance était assez étonnante, malgré la maigreur, les pommettes terriblement saillantes et les joues creuses. Comme mon père était né en 1942, et comme aucun grand-père ou grand-oncle n'avait jamais été déporté, l'étonnement s'arrêtait là mais cette photographie me devenait plus proche, comme si l'un des miens avait pu se retrouver ici...*» **Fabrice Humbert** vous rendra captif de sa quête, et vous comprendrez comme lui qu'en remontant à l'origine de la violence, c'est sa propre violence qu'on finit par rencontrer...



● L'HOMME QUI PRENAIT L'EVANGILE AU MOT

L'homme qui prenait l'Évangile au mot... C'est ce qui se dégage avec force du livre d'**André Vauchez**, «*François d'Assise*», aux **éditions Fayard**. Ceux qui seraient tentés de dire qu'il s'agit encore d'un livre sur **Saint François** s'apercevront très vite en le lisant qu'il s'agit d'une biographie exceptionnelle. De fait, l'auteur, ancien directeur de l'**École Française de Rome**, brosse le portrait d'un homme, d'un saint, avec une subtilité, une honnêteté intellectuelle et une compétence qui laissent, de l'avis de critiques et non des moindres, sans voix ! Comment ne pas suivre avec émotion, dans sa vie, un saint aussi populaire que **François d'Assise**, aimé des pauvres ? Comment ne pas être bouleversé par une vie si courte. Il n'a que 44 ans lorsqu'il meurt en 1226 alors que son rayonnement, celui du **Poverello**, n'a jamais faibli. Mais que sait-on, au juste, de ce **Francesco di Bernardone**, de son passage sur terre ? Ce qui est sûr, c'est que **François d'Assise** continue à exercer une réelle fascination à huit siècles de distance. C'est ce que ce remarquable ouvrage cherche à expliquer en y réussissant.

● LA DERNIERE DE TARDI

Marc Terrier, trente ans, tueur à gages, veut raccrocher. Mais il entend d'abord récupérer **Anne** qui avait promis d'attendre dix ans, ainsi que son fric. Dans le livre de **Patrick Manchette**, «*La position du tireur couché*», paru en folio, rien ne se passe comme prévu ! Tardi en a fait une bande dessinée dans laquelle il sait y faire comme à l'accoutumée pour nous expliquer pourquoi. L'obstacle, c'est la famille de cet Italien qu'il a descendu cinq ans plus tôt, qui le suit à la trace... Suivons-le nous aussi dans cette bande dessinée fort bien réussie comme son auteur en a l'habitude.





Corsica

PAR G.P.

CORTE : Cinéma à la médiathèque départementale



Depuis la rentrée scolaire et jusqu'au mois d'avril 2011, la **médiathèque départementale** organise pour le public de la micro-région une section cinéma intitulée «**Chaque mois, un film, une critique**» avec la participation de **Colomba Sansonetti**, enseignante en section cinéma à l'**Université de Corse**. Les rencontres auront lieu dans les locaux de la médiathèque départementale le 9 décembre, le 13 janvier, le 10 février, le 10 mars et le 7 avril 2011 à partir de 13 heures 45. Le programme est disponible au sein de la médiathèque. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à la médiathèque, **Avenue du Président Pierucci**, au **04 95 46 82 30**, fax : **04 95 46 82 3B**. Email : **bdp@cg2b.fr**

CERVIONI : Concours de rami

Doté de 1600 euros de prix, un concours de rami est organisé le dimanche 28 novembre à **Cervioni**, à partir de 15 heures au «**Caffè indè Feli**» sur **A Traversa** à **Cervioni**. Les prix seront distribués comme suit : 700 euros au gagnant, 350 euros au deuxième, 250 euros au troisième, et 100 euros du quatrième au sixième. La mise est de 20 euros par personne. Chaque participant peut effectuer deux rachats au même tarif. Les inscriptions se prendront sur place. Un service de petite restauration sera assuré. **Renseignements au 06 11 93 86 22**.



SARI-SOLENZARA : Inscription à la foire de Noël



Il reste des places pour la **foire de Noël** au village qui est organisée les 4 et 5 décembre prochains. C'est l'association **Serata in Paese** qui en est la gestionnaire. Les personnes qui souhaitent obtenir un stand pour exposer leur activité artistique ou artisanale peuvent contacter **Françoise** au **06 12 64 43 73**.

Les places sont limitées et les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

VENACO : Tournée électorale

Le maire de **Venaco**, **Michel Mezzadri**, candidat à l'élection cantonale partielle du **canton de Venaco**, et sa suppléante **Marie-Xavière Perfettini**, accompagnés de **Paul Giaccobbi**, député de la Haute-Corse et président du **conseil exécutif de Corse**, seront présents dans différents villages du canton pour une tournée électorale, le samedi 20 novembre. Les communes visitées seront les suivantes : **Vivarico** à 9 heures 30, **Muracciole** à 10 heures 30, **Saint Pierre de Venaco** à 11 heures 30, **Casanova** à 14 heures 30, **Poggio di Venaco** à 15 heures 30, **Riventosa** à 16 heures 30 et **Venaco** à 17 heures 30.



PIGNA : Concert d'Antoine et Jerome Ciosi

Antoine et **Jérôme Ciosi** seront en concert le dimanche 5 décembre 2010 à 17 heures 30 à l'**auditorium de Pigna**. Les réservations et les renseignements se prennent au **centre culturel Voce**. **Contact téléphonique : 04 95 61 73 13 ou 06 79 40 68 80**. Site : **www.centreculturelvoce.org**

L'entrée est fixée à 15 euros et sera gratuite pour les moins de 10 ans. Le tarif avec réduction est fixé à 10 euros.

PROPRIANO : Assemblée Générale du Tir club Valinco- Alta-Rocca

Le **Tir Club Valinco Alta-Rocca** tiendra son assemblée générale le vendredi 10 décembre à 18 heures dans la salle de réunion de la mairie de **Propriano** (côté port de plaisance) Seront inscrits à l'ordre du jour, le rapport moral du président, la présentation des comptes par le trésorier, la mise en chantier du nouveau stand, les questions diverses. La présence de tous les adhérents est souhaitée.



CALENZANA : Nouveaux horaires de la ludothèque

Les enfants jusqu'à trois ans, accompagnés d'un adulte, peuvent être accueillis à la ludothèque les lundis et jeudis de 9 heures à 12 heures. Le local est fermé au public pendant les vacances scolaires.

BIGUGLIA : Formation au BAF

Un stage de **Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** est organisé par l'association **C.E.M.E.A. Corse**. Il se déroulera du 6 décembre au 13 décembre sur la commune. Pour plus de renseignements merci de vous adresser au **C.E.M.E.A.** au **04 95 34 13 20**.



PRUNETE : Marché aux puces

L'**ADPAE** et **Coco** vous accueillent tous les samedis au carrefour de **Prunete**, sur l'espace des quatre chemins, pour un marché aux puces fort sympathique et une activité de vente au déballage. Rendez-vous à partir de 7 heures 30. Pour les inscriptions prenez contact au **06 16 25 36 26**.



ALGAJOLA : Atelier théâtre

Des cours de théâtre sont proposés aux adultes par la compagnie **I Luminelli**, les lundis et vendredis de 20 heures 30 à 22 heures 30. Ils se déroulent dans les locaux de l'association familiale, terre-plein de la gare. Deux numéros de téléphone pour joindre les responsables : **06 07 13 52 36** ou **06 23 27 89 18**.



LECCI : Animations de la Saint-André

Le mardi 30 novembre, **Lecci** célébrera son **saint Patron** avec une messe à 17 heures 30, suivie d'une procession aux flambeaux. À 19 heures 30, un apéritif sera offert par la municipalité. Enfin à 20 heures 30 un repas traditionnel à la mairie de **Lecci** sera servi pour une participation de 23 euros par personne.



MURATO : Marché de Noël

L'association **A Fiera di u Nebbiu** fait savoir aux commerçants, artisans, producteurs et artistes qui souhaitent tenir un stand dans le cadre de son traditionnel **marché de Noël**, que le rendez-vous est fixé pour cette année au 11 décembre. Pour obtenir un emplacement, vous êtes invités à prendre contact avec le président de l'association au **04 20 04 64 44** ou au **06 28 95 35 02**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À **PAESI@LIVE.FR**

37

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11/Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2010, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : GINO
Siège social : 11 avenue Emile SARI 20200 BASTIA.
Objet social : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de casse-croûte, pâtisserie, confiserie, glaces, beignets, restaurant, pizzeria (grande restauration). Ainsi que la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de même nature et de débit de boissons V1ème catégorie
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Florian BROZZU demeurant E DUE AGHJE 20600 FURIANI.
Immatriculation de la société au RCS de BASTIA

26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 30 octobre 2010, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : S.C.I. IMMEUBLE NAPOLEON
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : Dix mille euros
Siège : Chez Mr et Mme Jean-Philippe ROSSI n°10 Res Belvédère Ltd Alti di Luce, 20200 Ville di Pietrabugno.
Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.
Durée : 99 ans
Apport en numéraires : 10.000 euros
Gérant : Mr Jean-Philippe ROSSI
Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion,
Le gérant,

09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile de Moyens
Dénomination : SCM ACQUA PERUTA
Siège social : Acqua Peruta, 20169 BONIFACIO
Objet : Faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession.
Durée : 99 années
Capital : 3000 euros
Apports en numéraire : 3000 euros
Gérance : M. Pieter VAN DER STRAATEN, demeurant à Pont de Tarco Conca - 20144 Ste Lucie de Porto Vecchio
Cession de parts : Libre entre associés ; Agrément pour les tiers.
Immatriculation : RCS d' Ajaccio

Pour avis,

20

Société Civile Professionnelle dénommée "**Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI**" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me François Mathieu Suzzoni, notaire à AJACCIO, le 02/11/2010, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 16/11/2010, B° 2010/814, Case N° 6 de la Société Civile de construction en vue de la vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI LES COLLINES DU RICANTO
Siège : Chez SARL MAISONS CYRNOS à AFA - 20167 MEZZAVIA.
Durée : TRENTE (30) années.
Objet : l'acquisition sur la commune d'AJACCIO, d'un terrain à bâtir, S° A, N°s 1122 et 1163, lieudit Cavone. La construction sur ce ou ces terrains acquis d'un collectif de bâtiments à usage d'habitation ; La vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; Accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ;
Capital social : MILLE EUROS (1000,00 euros)
Apports en numéraire : 1000 euros
Gérant : Monsieur Frederic, Jean, Michel, STOFATI, demeurant à AFA (20167), Lieudit Lividellu. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Me François Mathieu SUZZONI.

24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INTER TRANSPORTS
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 5 bis, chemin des Amandiers, 20200 PIETRANERA
Objet : Le transport de personnes, le transport scolaire ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Capital : 9000 euros
Gérance : M. Joseph Antoine GUIDICELLI demeurant Col de Fogata, 20220 ILE ROUSSE.
Immatriculation : au RCS de Bastia

Pour avis,

25

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT FLORENT (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 18 novembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : "CASA EVA MARIA"
Siège social : BARBAGGIO (20253), Route Impériale, c/o Monsieur Mikael ORSINI.
Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu quelles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans
Apports immobiliers : Les parcelles de terre à BARBAGGIO cadastrées B 1029 et 1030 (ex 372) Evaluées à 30.000,00 euro.
Capital : 30.000,00 euro divisé en 100 parts sociales de 300,00 euro chacune.
Gérance : Monsieur Mikael ORSINI, demeurant à BARBAGGIO (20253), Route Impériale.
Cession de parts : Libre entre associés.

RCS de Bastia

Pour avis,
Le notaire.

29

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société **TER & BAT**, en date du 20 novembre 2010. Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros.

Siège social : ROUTE DE PORRA - ARA TAGGIU 20137 PORTO VECCHIO. **Objet :** travaux de terrassement, travaux publics, aménagement et entretien de jardins, travaux immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au rcs d'AJACCIO. **Gérants :** M. TAFANI Jean Claude, lieu-dit Fontana, route de Palombaggia -20137 PORTO-VECCHIO.

34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Réparata di Balagna le 16 novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E.G.C.C ENTREPRISE GENERALE CORSE DE CONSTRUCTION.
Objet : Maçonnerie générale rénovation construction de maisons individuelles, de tous bâtiments piscines aménagements extérieurs, travaux publics
Durée : 99 ans
Capital : 3000 euros
Gérant : SAVELLI Christian demeurant hameau de Alzia Santa Reparata di Balagna 20220 Ile-Rousse
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

46

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ventiseri, le 18/10/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : LES VISAGES DE CYRNOS,
Siège : Piedicervo 20240 VENTISERI,
Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1000 euros,
Gérance : Monsieur Jean-Michel MARTINETTI demeurant Piedicervo 20240 VENTISERI
Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

54

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

Forme : Société par action simplifiée
Dénomination : SAS LOLIA MARINE
Siège : 13, Alba Marina, 20145 Sari Solenzara
Objet : Achat, location, vente de bateaux et tout autre engin nautique
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Présidence : Chiappe Joseph, Philippe, demeurant, 13 Alba Marina, 20145 Sari Solenzara, est nommé Président pour une durée illimitée
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

59

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAREFREE
Objet : L'exploitation par voie de création, achat, location prise à bail, prise en gérance de tous commerces et notamment de toutes entreprises de nettoyage industriel et d'entretien de tous types de locaux (commerciaux, habitations principales ou secondaires, bureaux), et espaces verts, traitement des sols, nettoyage de chantier, vitres, ramonage, débroussaillage, petits travaux d'entretien, ainsi que la désinfection et la dératisation, coordination de travaux.
* La mise à disposition aux entreprises privées, aux entreprises publiques, et aux particuliers de moyens matériels, techniques et humains, visant à offrir tous types de prestations de services et conseils, secrétariat, gestion, informatique, tous services annexes à ces activités non soumis à une réglementation ou à une autorisation particulière.

Siège : Route de Pinarello, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, Commune de Zonza
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Gérant : Mme Sandie Lottin, demeurant à 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Lieu-dit Pascia Vecchia, Commune de Zonza
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le gérant.

**TRANSMEDITERRANEE
SHIPPING AND TRAVEL
(TST)**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Le Challenger - Avenue Joseph Calizi
20220 Ile-Rousse - RCS Bastia : 513 624 726

DEMISSION DE CO-GERANT

Aux termes de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2009, il résulte que les associés ont accepté la démission du co-gérant M. Roger Pietri. M. Jean-Baptiste Pietri, reste seul gérant à compter du 17 juin 2009. Mention sera faite au RCS Bastia.

La gérance,

**MENUISERIE EBENISTERIE
CANARI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : 20217 CANARI (Haute Corse)
391 135 043 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Gilles BALDASSARI demeurant CANARI (Haute Corse) Hameau de Chine, a été nommé en qualité de gérant.

La gérance de la société est désormais exercée par Monsieur Alain MOSCONI et Monsieur Gilles BALDASSARI. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal.

**OPTIQUE LUXEY
ALBERTINI - O.L.A**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège : 15, Cours Paoli - 20250 Corte
315475251 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 22/02/08, l'AGE a décidé de proroger de 69 années la durée de la société soit jusqu'au 20 mars 2078, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La gérance,

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 17 novembre 2010, enregistré au SIE d'Ajaccio le 18 novembre 2010, Bordereau 2010/819 Case n° 2, la société STEFANI J.P, Sarl au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio, sous le n° 448 234 351 à cédé à la société L'ALBA, Sarl au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 7, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio, sous le n° 511 782 013 un fonds de commerce de Café, Bar, Restaurant exploité à Ajaccio, 7, Boulevard Roi Jérôme, moyennant le prix de 135.000 euros. La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 01 novembre 2010.

Les oppositions seront reçues par Mr BALDI Fredy, MBCconseils, Les Collines du Salario, le Colisée CI, BP 820, 20192 Ajaccio Cedex 4, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

**Cabinet de la SCP ROMANI
CLADA - MAROSELLI**

Avocat au Barreau d'AJACCIO
65, Cours Napoléon - BP 164 - 20178 AJACCIO
Tél : 04.95.22.90.43

VENTE SUR SURENCHÈRE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Sur le territoire de la **Commune d'AJACCIO**, le LOT N°82 au sein de la Copropriété du 4 Boulevard Albert 1er (cadastré CD 214) soit le bien ci-après décrit :
Il s'agit d'un garage à voiture classique fermé par une double porte en bois.
Il correspond au PREMIER garage en rentrant dans la résidence.
Il est actuellement occupé par la débitrice.
Le Syndic de Copropriété dans laquelle est situé ledit bien est la SARL « CGI » 13 Cours Jean Nicoli à Ajaccio.

La mise en vente aux enchères publiques dudit bien sera opérée lors de l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, siégeant en son Prétoire ordinaire au Palais de justice de ladite ville sis Boulevard Masseria - 20000 AJACCIO

Le **SEIZE DECEMBRE DEUX MIL DIX A HUIT HEURES TRENTE** (16 Décembre 2010 à 8h30)

Mise à prix :QUINZE MILLE QUATRE CENT EUROS (15.400,00 euros)
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, dans le dossier enregistré sous le numéro de rôle 10/00005.

MAIRIE DE MONTICELLO - 20220

AVIS D'INFORMATION

(PROCÉDURE ADAPTÉE ARTICLE 28 DU C.M.P.)

Nom et adresse de la personne publique :

MAIRIE DE MONTICELLO - 20220
Tél : 04-95-60-05-71 - Fax : 04-95-60-17-77

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de Monticello

Mode de passation de marché : Procédure adaptée suivant article 28 du CMP

Objet du marché : Aménagement d'un accès à la piscine et au centre d'hébergement

Complexe sportif Saint-François : Réalisation d'une route en béton légèrement armé - Mise à niveau des regards existants - Reprofilage et compactage de la plate-forme existante.

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : articles 45 à 48 du CMP

Adresse où les dossiers de candidatures et les offres doivent être envoyées ou déposées : MAIRIE DE MONTICELLO 20220

Date limite de réception des candidatures : lundi 06 Décembre 2010 - 16 h.

Date d'envoi à la publication : 22 novembre 2010 Le Maire.

Hyacinthe MATTEI.

COMMUNE DE LORETO DI CASINCA

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE N°2010/0**

1. Maître de l'ouvrage :

Commune de LORETO DI CASINCA
Mairie
20213 Loreto di Casinca
Tél : 04 95 36 30 17 - Fax : 04 95 36 13 73

2. Objet du marché : Réparation de l'horloge et des cloches du campanile de l'Eglise San Andréa

3. Délai d'exécution : Le délai d'exécution est laissé à l'initiative des candidats

4. Conditions de participation :

Le marché sera attribué soit à :

Une entreprise ou artisan
Un groupement d'entreprises solidaires

5. Justificatifs à produire :

- Les attestations fiscales et sociales, justifiant de la situation de l'entreprise ou l'artisan au regard de ses obligations en la matière,
- Les attestations relatives au respect du code du travail, de non condamnation inscrite au Bulletin n°2 du Casier Judiciaire, de non interdiction de concourir,
- Une liste de références ou attestations de capacité

6. Critères de sélection :

Le titulaire sera retenu en fonction des critères indiqués au RC

7. Procédure : Marché à procédure adaptée selon art. 28 du CMP

8. Date limite de réception des offres : 1er décembre à 16 heures

Les offres seront adressées à la Mairie

9. Date d'envoi du présent avis : 19 novembre 2010

Société Air Corsica Voyages

anciennement Société CCM Voyages
SARL au capital de 8000 euros
Siège social : Aéroport Napoléon-Bonaparte
BP 505 - 20186 Ajaccio Cedex 2
Immatriculée sous le n° 409 459 443
RCS d'Ajaccio

**AVIS DE CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION SOCIALE**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2010, l'associé unique a décidé de changer de dénomination sociale. L'ancienne dénomination sociale CCM Voyages est remplacée par **AIR CORSICA VOYAGES**.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 3 - Dénomination sociale

Ancienne mention :

« La dénomination sociale est : CCM Voyages. »

Nouvelle mention :

« La dénomination sociale est : Air Corsica Voyages. »

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
La gérance.

AIR FRET SERVICE

SARL au capital de 45 734,71 euros
Siège social : Aéroport de Campo Dell'Oro
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 331 384 966

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Jacques POLI et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Françoise CLOUET (épouse POLI), demeurant Résidence Aria Marina, Bât F, Boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée.

Le nom de Mr Jacques POLI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Françoise CLOUET (épouse POLI).

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance,

Société Automobile Insulaire

(S.A.L)

SAS au capital de 2.000 euros
Siège : Route Nationale 198
20240 Ghisonaccia
N° RCS Bastia : 519 121 776

Selon la décision de l'associé unique, la SA MARTINEZ ET COMPAGNIE, en date du 6 octobre 2010, enregistrée à Bastia le 19 novembre 2010, case n°4, bordereau n° 2010/1225, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 2.000 euros à 402.000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

Le dirigeant.

LYEMMA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 7500 euros
Siège social : RN 196 - Quartier Trevolle
20110 VIGGIANELLO (Corse)

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 12/11/2010 numéro 6338, il fallait lire : Siège social situé RN 196, QUARTIER TREVOLLE 20110 VIGGIANELLO, au lieu de RN 193,

Pour rectification.



18

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

FOURNITURES

SERVICES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction générale adjointe aux infrastructures,
Routes et Transports Direction des routes
22, cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. : 04-95-51-69-22, télécopieur : 04-95-70-38-28
courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr,
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : fourniture de vêtements de travail, de sécurité et de confort pour les services d'exploitation des routes de Corse.

Type de marché de fournitures : achat.

Catégorie de services : 27.

CPV - Objet principal : 18300000

Objets supplémentaires : 18420000.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

fourniture de vêtements de travail, de sécurité et de confort pour les services d'exploitation des routes de Corse
Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :
1.er janvier 2011.

Cautionnement et garanties exigés : conformément à l'article 28.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures courantes et Services, les prestations font l'objet d'une garantie minimale de 1an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission.

Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie est remboursée et les établissements ayant accordé leur caution ou leur garantie à première demande sont libérés un mois au plus tard après expiration du délai de garantie dans les conditions prévues à l'article 103 du Code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les prestations seront financées sur les crédits inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Paiement par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Il ne sera pas alloué d'avance.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : entreprise générale ou entreprises groupées solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : respect des dispositions des articles 43, 44 et 45 du cmp,

- niveau de capacités professionnelles, techniques et financières.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Autres renseignements demandés :

- dc 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

- dC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique jugée sur présentation d'un mémoire technique destiné à apprécier la qualité des produits fournis en respectant les normes imposées et en définissant explicitement la résistance à l'usure des fournitures proposées; toutes les fournitures seront présentées soit sous forme d'échantillons et/ou de documentations (fiche techniques) : 60 %;

- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 20 décembre 2010, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 10-DR2A-16.

Renseignements complémentaires : durée du marché ou délai d'exécution: 1an

Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à : Service exploitation des routes de Corse du Sud - u Ricantu - route de Campo - 20090 Ajaccio ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet www.corse.fr

rubrique : services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service Courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 novembre 2010.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : service du Courrier, 22, Cours Grandval

B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : millo Jean-Luc, 22, Cours Grandval

B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Tél. : 04-95-51-69-22 - Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : millo Jean-Luc, 22, Cours Grandval

B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Tél. : 04-95-51-69-22 - Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

villa Montepiano, 20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd. Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse Service juridique, 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-16

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.A.I.R.T Direction des Routes 22 cours Grandval

B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Services d'administration publique

52

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat - 32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

EGB BOUDINOT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de trente sept mille 37.000 euros
Siège : 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 481 986 230

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 29 octobre 2010, l'associé unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

Pour avis, Le Président unique associé,
Olivier BOUDINOT.

39

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Maître de l'ouvrage : Commune de Serra Di Ferro

Objet : Mise en place enlèvement et remisage des matériels du dispositif de mouillage et des zones de baignade, de Porto-Pollo.

Procédure adaptée : article 28 du code des marchés publics

Attributaire du marché :

CORSE APPONTEMENTS MAINTENANCE 20000 AJACCIO

Montant du marché : 22.428.00 euros HT - 24.222.24 euros TTC

A Serra di Ferro, le 22 novembre 2010

Le Maire adjoint,

M.P BARTOLI.

44

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2010, M. Dessi Daniel, demeurant Quartier Mazzetta, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio, né le 18 août 1976 à Porto-Vecchio, a été nommé gérant de la société SARL PORTI VECCHJU CONSTRUCTION, pour une durée illimitée à compter du 30 novembre 2010 ; en remplacement de Mlle Castelli Audrey, démissionnaire. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

27

ROSSI HOTEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de PROPRIANO
20100 SARTENE - RCS Ajaccio 517 546 800

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROSSI HOTEL en date du 17/11/2010 et d'un acte sous seing privé en date à Sartène du 01/10/2010, Monsieur Jean Pierre ROSSI et son épouse, Madame Gracieuse ROSSI, demeurant route de Propriano 20100 SARTENE, Ont fait apport à la société ROSSI HOTEL, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Route de PROPRIANO, 20100 SARTENE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 517 546 800 RCS AJACCIO. Un fonds de commerce d'hôtel sis exploité route de Propriano 20100 SARTENE pour lequel Monsieur Jean Pierre ROSSI est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 339 190 266. L'entrée en jouissance a été fixée au 17/11/2010. Cet apport évalué à 250.000 euros, a été rémunéré par l'attribution aux apporteurs de 25000 actions de 10 euros chacune, émises par la société ROSSI HOTEL à titre d'augmentation de son capital social. Par suite, le capital social de la société ROSSI HOTEL a été augmenté de 250.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cents cinquante et un mille euros (251.000 euros).

Les créanciers des apporteurs pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Jean Pierre ROSSI, demeurant route de Propriano 20100 SARTENE, chez qui domicile a été élu à cet effet,

Pour avis, le Président.

45

ADDITIF

Additif à l'annonce légale parue dans le N°6338 du 12/11/2010, n°54, concernant l'augmentation de capital de la SARL VILLA BATTESTI, il y a lieu d'ajouter :

Article 6 - Le 30 septembre 2010, une somme de 2377,55 euros sur le compte report à nouveau a été incorporé au capital. Article 7 - Le capital social est fixé à la somme de 10.000 euros.

42

SCI SAINT CYPRIEN

Société Civile au capital de 1524,48 euros
Siège : Rce Les Minelli Bât.E
20200 Ville di Pietrabugno
432428084 RCS Bastia

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 08/11/2010, et suite au décès de la gérante en date du 19/10/10, l'AGE a décidé de : nommer Monsieur Luccioni Dominique, demeurant, 20237 Quercitello, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Melle Luccioni Marie-Josée et ce à compter 08/11/2010.

- modifier la répartition du capital social. Les articles 7 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

33

RELAIS DE PALOMBAGGIA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Route de Bonifacio
20137 PORTO VECCHIO
RCS Ajaccio B 377 677 661

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010, il résulte que : La collectivité des associés de la Société RELAIS DE PALOMBAGGIA a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 30 septembre 2010. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Capital - Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à 50.000 euros, il est divisé en 2500 parts sociales, de 20 euros chacune.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 50.000 euros, il est divisé en 2500 actions, de 20 euros chacune entièrement libérées.

*** Forme :**

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :*** Anciennes mentions :**

GERANT : Monsieur ALBERTINI Bernard demeurant Route de Sotta 20137 PORTO VECCHIO

Nouvelles mentions : PRESIDENT : Monsieur ALBERTINI Bernard

Commissaires aux comptes : Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions. Mention RCS d' Ajaccio

06

LE FLORIDA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7623 EUROS
20131 PIANOTTOLI CALDARELLO
RCS Ajaccio B/432 147 916

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Novembre 2010, Mme ANDREANI née LEROY Béatrix, demeurant Les Ecuries FIGARI 20114, a été nommée co-gérante pour une durée illimitée à compter du 1er Novembre 2010.

RCS : Ajaccio

Pour avis et mention,

21

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Propriano du 17 novembre 2010 ; La SAS SOVIDIS, dont le siège social est situé RN 196, Viggianello, lieu-dit Trévol, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 488 127 556 a donné en location gérance, à la SAS LYEMMA dont le siège social est situé RN 196, Viggianello, lieu-dit Trévol en cours d'immatriculation au RCS d' Ajaccio, Un fonds de commerce de type supermarché, sis et exploité à RN 196, Viggianello, lieu-dit Trévol connu sous l'enseigne **CARREFOUR MARKET** pour lequel le loueur est immatriculé au RCS Bastia sous le numéro 488 127 556 pour une durée de une année à compter du 1er décembre 2010 pour se terminer le 30 novembre 2011, il se renouvellera par tacite reconduction.

28

ROSSI HOTEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de PROPRIANO
20100 SARTENE
RCS Ajaccio 517 546 800

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à SARTENE du 02/06/2009 par Monsieur Jean Pierre ROSSI et son épouse, Madame Gracieuse ROSSI, loueurs, demeurant route de PROPRIANO 20100 SARTENE à la société ROSSI HOTEL, locataire-gérante, et portant sur un fonds de commerce d'hôtel exploité sis route de PROPRIANO 20100 SARTENE, a été résilié de façon amiable par acte sous seing privé en date à SARTENE du 17/11/2010.

Pour avis,

35

GAEC DE LA RANGIA

Groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 80000 euros
Siège social : TORRA VESCOVATO
20215 VESCOVATO.
RCS 430036970

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 octobre 2010. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Mention sera faite au **RCS :** Bastia

Pour avis,

07

ADDITIF

Dans l'annonce de fin de location gérance paru le 15 octobre 2010, al N°50, n°6334, d'un fonds de commerce de PRET A PORTER SACS FANTASIES LUNETTE DE SOLEIL BAZAR il a été omis "quolifichets" et il **fallait lire** "a pris fin le 15 octobre 2010"

32

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11/Fax : 04.95.59.82.71

Par décision de la gérance du 17 novembre 2010, le capital social de la société ALLO INFIRMIERS A DOMICILE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, siège social : RESIDENCE PETRELLE BAT A, 20620 BIGUGLIA immatriculée au RCS BASTIA n° 503 083 479, a été réduit de 3000 euros à 2000 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA à l'issue de la présente publication.

31

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01 août 2009, par la Société STEFANI J.P. SARL, au capital de 8000 euros, dont le siège social est situé, 11, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le N° 448 234 351, à la Société BAR L'ALBA, SARL au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé, 7, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 511 782 013 et portant sur un fonds de commerce de Café, Bar, Restaurant exploité à Ajaccio, 7, Boulevard Roi Jérôme, a été résilié d'un commun accord entre les parties avec effet au 01 novembre 2010.

Pour unique insertion,

17

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires

Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 08 novembre 2010, le Tribunal prononce la résolution du plan de redressement judiciaire et la liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre du Docteur Mathieu Enaux, Medecin O.R.L., 7, Boulevard de Gaulle, 20200 Bastia.

Forme : Profession libérale
Activité : Médecin O.R.L.
Juge commissaire : M. Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et M. Michel Huber, Juge commissaire suppléant
Mandataire judiciaire : Me de Moro Giffaferi, Immeuble U Boscu d'Oru, BP 75, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier

08

BLMA

SARL au capital de 5000 euros
Siège : Immeuble Le Relais - Av. Paul Doumer
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia 2B : 452 639 0008 00013

Par décision du 19 novembre 2010 les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation ;
- Déchargé Monsieur NICOLAÏ Antoine de son mandat de liquidateur ;
- Donné quitus à ce dernier de sa gestion ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA (L'ILE ROUSSE)
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA .

Pour avis et mention,
Le Liquidateur.

19

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle du 25/12/2009 numéro 6295.

Concernant la clôture de liquidation de la SARL VALINCO PÊCHE ET LOISIRS, il y a une erreur sur le numéro siren :

Il fallait lire :
RCS Ajaccio : B 420 014 417
Au lieu de :
RCS Ajaccio B 420 004 417

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public

Objet : Canton du Cruzzini-Cinarca - RD 601 Elargissement et rectification du tracé sur 800m

Référence acheteur : MAPA 2010-114

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Quantité/étendue :

Les travaux comprennent des travaux préparatoires, des travaux de terrassements, des ouvrages hydrauliques et divers, des travaux de chaussées et des travaux divers. Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité; délai global de paiement de 30 jours ; prix fermes et actualisables

Forme juridique :

solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique de l'offre

30 % : Prix des prestations

20 % : Délai

Dossier à retirer :

Pôle Infrastructures de Communication

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 29 80 61

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 21/12/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Février 2011

Pour la dématérialisation des plis : Se reporter au règlement de la consultation

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Accès au DCE :

Le dossier de consultation des entreprises intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des plis :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 23/11/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Acquisition d'une pelle sur chenilles équipée d'un gyrobroyeur forestier à axe vertical destinée aux Forestiers Sapeurs du Département de la Corse du Sud

Référence acheteur : MAPA 2010-115

Nature du marché : Fournitures

Type de Marché : Achat

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 42600000 - Machines-outils

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à bons de commande

uniquement pour l'option 1

Les variantes sont acceptées

Quantité/étendue :

le marché comprend une solution de base relative à l'acquisition d'une pelle sur chenilles équipée d'un gyrobroyeur forestier à axe vertical et une option n°1 à bons de commande afférente à l'achat de pièces détachées relative à la marque et au type de porteur assortie d'un montant maximum annuel de 30.000 euros HT

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

uniquement pour la solution de base, versement de l'avance conditionné à la constitu-

tion d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité et avec le Co financement de l'OEC à hauteur de 50%; délai global de paiement de 30 jours ; prix fermes pour la solution de base et prix révisables pour l'option 1.

Forme juridique :

solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Prix

40 % : Qualité

15 % : SAV et Garantie

5 % : Délai de livraison

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Parcs, des Ateliers et de la Logistique

Tél : 04 95 29 83 29 - Fax : 04 95 29 12 58

mèl : etienne.albertini@cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 22/12/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Février 2011

Pour la dématérialisation des plis : Se reporter au règlement de la consultation

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Accès au DCE :

Le dossier de consultation des entreprises intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des plis :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics

Envoi à la publication le : 23/11/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

41

SCILA SCALA

Société Civile au capital de 1600 euros
Siège : Rce I Minelli - 20200 Ville di Pietrabugno
497663856

Aux termes d'une délibération en date du 17/11/2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de :

* nommer Monsieur Dominique Luccioni, demeurant, 20237 Quercitello, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Melle Marie-Josée Luccioni, décédée le 19/10/10.
* modifier la répartition du capital social. Les articles 7 et 17 alinéa 1 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

55

SCI CORSICA

Société Civile
Au capital de 1000,00 euros
Siège : Saint Florent (20217)
Résidence Mare E Horizonte
N°449 270 750 RCS Bastia

Par assemblée en date du 30 septembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société à **Oletta (20232), 20, U Paese di Lumio**, à compter du 1er octobre 2010. L'article 3 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis,
La gérance.

53

SARL BATISERVICES SOLAIRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 15, Zone Industrielle de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio : 511 388 498

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.11.2010, il a été décidé à compter du 15.11.2010, de transférer le siège social de : 15, Zone Industrielle de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino, à **RN 200, 20250 Corte**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Siège social : 15, Zone Industrielle de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

* Nouvelle mention :

Siège social : RN 200, 20250 Corte
RCS : Bastia

Pour avis,

49

A CASUCCIA

Forme : EURL au capital de : 500 euros
Siège social : Imm. Mogador - Route de Bastia
20137 PORTO VECCHIO - RCS 502418577

Par décision du 02/11/2010 les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO
Mention : RCS de d'Ajaccio

Pour avis,

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

13

Par jugement en date du 16/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Bastia TV (SARL)
Lieu-dit San Lorenzo
c/o Corsica Film Studio
20620 Biguglia

Activité : L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle

RCS Bastia : B 498 918 341, 2007 B 313

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

14

Par jugement en date du 16/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Aquazur (SARL)
RN 198

20230 Poggio Mezzana

Activité : Vente et pose de piscines**RCS Bastia** : B 443 830 120, 2002 B 212**Juge commissaire** :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

58

**COMMUNE DE ROGLIANO
CONCERTATION PUBLIQUE**

* **Vu** la délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 11 octobre 2008,

* **Vu** les articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation publique durant la réalisation des études du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation publique de la manière suivante :

* Affichage en mairie de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal, pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;

* Consultation des personnes publiques associées (PPA), dès le lancement de la procédure ;

* Mise à disposition du public des documents préalables (porté à connaissance, diagnostic territorial, PADD...), ainsi qu'un registre durant toute l'élaboration du projet.

* Réalisation de 2 réunions publiques avec l'ensemble de la population et les personnes publiques associées durant la phase d'élaboration du projet (avant enquête publique).

60

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
A LA CONCURRENCE**

Pouvoir adjudicateur : Commune de Saint-Florent
Bâtiment Administratif - 20217 Saint-Florent
Tél : 04 95 37 10 63 - Fax : 04 95 37 03 70

Type de procédure : Procédure adaptée (art.28 et 40 du Code des Marchés Publics)
Objet du marché : Remplacement de diverses chaînes, manilles et cordages d'amarrage sur le port de plaisance de la commune de Saint Florent

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

- Prix : 60%
- Délai : 40% (maximum 40 jours après signature de l'offre)

Renseignements techniques : Demander en Mairie**Date limite des offres** : Vendredi 10 décembre 2010 avant 12 heures**Date d'envoi à la publication** : Mardi 23 novembre 2010**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

15

Par jugement en date du 16/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Ciucci Jean Guillaume
RN 193 - Caporalino
Villa Ma Source - 20236 Omessa

Activité : Maçonnerie générale
RM : N°351 664 800 (39.08.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

16

Par jugement en date du 16/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Sud Bat (SARL)
105, rue de l'Abbé Groult
75015 Paris 15

Activité : Marchand de biens et second oeuvre de bâtiment....

RCS Paris : B 453 233 751, 2010 B 11089

Une procédure de redressement judiciaire Anciennement inscrite au RCS de Bastia 2009 B 109

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.

56

SARL RP CONSTRUCTION

Siège : Lotissement Bevinco - N°254
20620 Biguglia
RCS Bastia : 510 810 641

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2010, les associés de la SARL RP CONSTRUCTION, ont décidé de transférer le siège social du Lotissement Bevinco, n°254 à Biguglia (20620), à **Lieu-dit Tintorajo à Furiani (20600)**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I

57

SOCIETE FONCIERE DE FAVONE

Au capital de 22.867,35 euros
Favone - 20135 Conca
RCS : 431 656 750 Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2010, l'assemblée a accepté la démission du gérant M. Montfort Thierry, et a nommé comme nouveau gérant M. Lescombes Laurent, né le 28/09/1971 à Bastia demeurant à Favone, 20135 Conca.

Pour avis,

23

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été crée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **THE BOOK****Capital** : 300 euros**Siège Social** : 124 Les Hauts de Rasignani 20290 Borgo**Objet** : Régie publicitaire de médias**Durée** : 99 ans**Gérant** : M. Rossi Michael 124 Les Hauts de Rasignani 20290 Borgo**Immatriculation** : au RCS de Bastia

48

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'avis n°6325 du 6 août 2010, concernant la mise en location du fonds détenu par la SARL LES ARBOUSIERS, à l'EUROL LA CIGALE.

Il convenait de lire :

Que l'activité donnée en location gérance concerne un fonds de commerce de "point chaud, vente de produits de pâtisserie, ou de boulangerie". De plus, il a été omis de mentionner que le contrat est renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR

CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros**1 AN = 42 euros****L'INFORMATEUR****CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40****FAX : 04 95 32 02 38**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE D'ALTIANI**

**Captages de CIRCULU et de SPICCIA
(commune d'ALTIANI) ;
Forages d'AGHJA ALTA et de FOCICCHIA
(commune de FOCICCHIA) ;
Captage de PADULE
(commune d'ALTIANI et de FOCICCHIA) ;**

1ère insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-308-0001 en date du 04 novembre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'ALTIANI, avec établissement des périmètres de protection du captage sus visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies d'ALTIANI et de FOCICCHIA, pendant 16 jours du **mardi 07 décembre au mercredi 22 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Mme Laetitia ISTRIA, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie d'ALTIANI - 20270 Altiani**
- * mercredi 15 décembre 2010 de 14h à 17h
- * mercredi 22 décembre 2010 de 14h à 17h
- **Mairie de FOCICCHIA - 20212 Focicchia**
- * mardi 7 décembre 2010 de 14h à 17h
- * mercredi 15 décembre 2010 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies d'ALTIANI, de FOCICCHIA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte, le 10 novembre 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de CORTE,
Tony CONSTANT.

COMMUNE D'URTACA

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE CARTE COMMUNALE

2ème parution.

Par arrêté Municipal n°13/2010 du 02 novembre 2010 annulant les dispositions de l'arrêté municipal n°12/2010 du 19 octobre 2010, **le Maire d'URTACA**, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale.

A cet effet, **Mme Carole SAVELLI**, Ingénieur, diplômée du Conservatoire National des Arts et Métiers, a été désignée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia pour assumer les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Le projet de carte communale sera soumis à l'enquête publique pendant 30 jours consécutifs, du 23 novembre 2010 au 22 décembre 2010 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie d'URTACA, lequel les annexera au Registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'URTACA, le mardi 23 novembre 2010 de 8h30 à 12h, le lundi 06 décembre 2010 de 8h30 à 12h et le lundi 20 décembre 2010 de 8h30 à 12h, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

URTACA, le 21 novembre 2010,
Le Maire,
Françoise-Xavière MONTECATTINI.



RÉSULTAT DE MARCHÉ

INFRUCTUEUX - SANS SUITE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction Générale des Services Techniques, direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1,
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Annonce n°19, B.O.A.M.P. 149 A du 4 août 2010.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 10-dr2a-12.

Objet du marché : routes Nationales de Corse du Sud - travaux d'accès difficiles et de protection contre les éboulements.

Type de marché de travaux : exécution.

Code NUTS : FR831.

CPV - Objet principal : 45000000.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique évaluée comme suit : 20% fourniture de l'ensemble des fiches produits avec une exception pour les écrans ; 20% établissement d'une procédure de mise en œuvre (méthodologie, planning, moyens, contrôles d'exécution) de confortement d'une masse rocheuse par ancrages en diamètre 32mm de 6m selon les préconisations du cctp ; 20% établissement d'une procédure de mise en œuvre (méthodologie, planning, moyens, contrôles d'exécution) d'un filet plaqué sur une masse rocheuse puis pose d'un grillage pendu sur un talus de 30/35m de hauteur : 60 % ;
- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Autres informations : Marché déclaré sans suite.

La consultation est déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 novembre 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-12

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits : Travaux de construction

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE MONCALE**

CAPTAGE D'ORTI VENTI

2ème insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-291-0005 en date du 18 octobre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **MONCALE**, avec établissement des périmètres de protection du captage D'ORTI VENTI, situé sur la commune de CALENZANA.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de **MONCALE** et **CALENZANA**, pendant 17 jours du **lundi 22 novembre au mercredi 08 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Bernard CASTELLANI, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de MONCALE - 20214 Moncale**
- * Lundi 22 novembre 2010 : de 10h à 12h
- * Mercredi 08 décembre 2010 : de 10h à 12h
- **Mairie de CALENZANA - 20214 Calenzana**
- * Lundi 22 novembre 2010 : de 14h à 16h
- * Mercredi 08 décembre 2010 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de MONCALE et CALENZANA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia Le 19 octobre 2010,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de CALVI, Stéphane DONNOT.

Mourad Amdouni, à Allonnes

A signé son grand retour !

En prenant la 2^{ème} place, au Cross International d'Allonnes, derrière le Kenyan Nicholas Kourir, l'international bastiais, l'Espoir Mourad Amdouni a retrouvé sa place de leader de la génération montante de l'athlétisme français, dans le demi-fond !

Un **Mourad** déterminé, motivé, sourd aux bruits extérieurs, conforté par la présence de son entraîneur, **Afid Hammaoui**, et de ses camarades de Club ! **Mourad**, fort d'une nouvelle stabilité mentale, et bénéficiant d'une préparation physique parfaitement bien préparée, a démontré que l'avenir lui appartient !

Karim Chabouchi aussi

Le Cadet **Karim Chabouchi** n'a pas laissé passer l'occasion de s'imposer avec détermination dans sa catégorie où il a longtemps mené la course en compagnie du première année, **Majid Arbib** (9^{ème}).

Candice Giudicelli, chez les Cadettes et le Junior Faouzi El Yaagoubi, 3^{èmes}

La Cadette **Candice Giudicelli** pour son premier Cross de la saison n'a pas démerité, en prenant la troisième place, qui n'est toutefois pas en rapport avec sa valeur.

Chez les Juniors Hommes, **Faouzi El Yaagoubi**, auteur d'une belle course intelligente, a pris une prometteuse troisième place, alors que son camarade de Club, **Jaoued Jefjafi**, après lui avoir tenu compagnie longtemps, a un peu baissé les bras !

Chez les Espoirs, **Brahim Nassi** prend une belle 4^{ème} place.

Chez les Seniors Femmes, **Hasna Benanaya** a pris une signifiante 32^{ème} place. En effet, dans un contexte très relevé, **Hasna** a réalisé une belle sortie, pleine d'enseignements.

Cross de la Seyne sur Mer

I'A.J.B a bien navigué

Pendant qu'une délégation de l'**A.J.Bastia** participe au **Cross international d'Allonnes** dans la **Sarthe**, avec **Mourad Amdouni**, une autre délégation de «**Rouge et Verts**», conduite par **Youssef Zaid**, «**Petit Momo**», **Adam Attach**, **Antoine Mucchielli** et **Emile Sera** s'était rendue à la **Seyne-sur-Mer** (56 personnes pour quarantaine d'athlètes). Tous sont revenus de cette compétition terre varoise, enchantés et encore plus déterminés à œuvrer pour les compétitions à venir ! Toutefois au chapitre des blessés, **Lucile Balle**, la Benjamine a été très malheureuses avec une entorse au genou et **Noémie De Zotti**, victime durant la traversée d'une crise de collique névrotique, n'a pas pu participer à la course de sa catégorie.

Les résultats de l'AJB

FILLES

Poussines :

- 5.M. Françoise Albertini
- 7.Joséphine Corticchiato
- 3.Léa Moncioui
- 4.Tessa Bry
- 5.Marine de Zotti
- 6.Laura Moracchini
- 14.Mélissa Borra
- 38.Lucile Balle

Minimes :

- 3.Lila Casalta
- 9.Delphine Bordewie

Cadettes :

- 7.Sarah Chaouch
- 8.Seynabou Dial

GARÇONS

Eveil Athlétique :

- 1.Mehdi Chakroune
- 1.Léo Luppini

Poussins :

- 1.Anas Zaid
- 2.Théo Guidicelli
- 11.Florian Bourguet
15. Gautier Cros-Giudicelli
21. Marc-Antoine Mucchielli
- 43.Thomas Delernia-Calandini

Benjamins :

8. Stephane Bordewie
- 26.Najim Chabouchi
- 31.Sébastien Muller

Minimes :

- 7.Nabil El Yaagoubi,
- 8.Anthony Valdy-Taddei,
- 27.Joshua de Freitas

Cadet :

- 3.Pablo Casalta
- 7.Aurélien Gil
- 8.Jean Pieraccini
- 11.Mohamed Khouyi
- 12.Ange Morel,
- 13.Kevin Sola

Juniors :

- 11.Vivian Grimigni
- 13.Adam Aatach

Espoirs :

1. Youssef Moshene
36. Elvis Quaranta

Seniors :

6. au scratch et
5. Seniors Hakim Aoufilaffi
18. Djamel Makram

Retour au sommet de Mourad Amdouni

Surprise ? Pas pour l'**A.J.Bastia** qui connaît son athlète, **Mourad Amdouni** ! **Hafid Hammaoui**, son entraîneur, avait programmé la participation de **Mourad** à ce Cross, en sachant parfaitement que l'espoir Bastiais avait retrouvé tous ses moyens, et, qu'après une année de galère, il avait réussi à se doter d'un mental capable de résister à toutes les entreprises de déstabilisation

Et à **Allonnes**, il lui a fallu être fort, pour répondre de la meilleure des façons, à une présentation, par exemple de la course des As, particulièrement «*orientée*», et, étrangement «*briffée*», sans que cela vienne perturber sa concentration !

Le spectacle, **Mourad** a contribué, largement, à le faire. Il n'était qu'à voir le nombreux public l'encourager, même si le commentateur n'avait d'yeux et de mots que pour les athlètes qui luttaient pour rester à son contact !

Par ailleurs, deux ans après les **championnats de France de Cross**, à **Laval**, **Mourad** a répondu à ses détracteurs, sur le terrain sportif !

En effet, à l'occasion de l'interview de **Mourad**, paru le matin du Cross, dans «**Ouest-France**» le journaliste auteur de l'interview, extrapolant sur les propos de **Mourad**, s'était permis d'user dans le titre présentant cet interview d'une expression malencontreuse de son propre cru, et, totalement étrangère au vocabulaire de l'athlète bastiais !

D'où confusion et mauvaise interprétation pour qui trouvèrent là, matière à en vouloir à **Mourad**, alors, que dans l'interview, il exprimait le respect inspiré par les athlètes confirmés tout en affichant sa légitime ambition à tout mettre en œuvre pour s'affirmer à son tour comme le champion que le 21 novembre 2010, il a démontré qu'il était !

Allonnes aura aussi servi à cette mise au point, et, l'avenir confirmera celui qui entend «*aller au bout de son rêve*» !

Il travaille dur pour cela !

Avec son entraîneur, avec ses camarades de club et la **Communauté d'Agglomération de Bastia** et toute la **Corse**, **Mourad** sait désormais qu'il possède l'environnement adéquat à l'expression de son talent ! Quand rêve, talent et travail se conjuguent, le résultat est au bout.

Forza, Mourad !

Pierre Bartoli

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia courageux mais dépassé

Les jeunes Bigugliais, chers à l'entraîneur José Casanova, ont effectué lors de ce dernier week-end un redoutable déplacement dans la Loire où ils ont affronté la superbe formation stéphanoise.

Stade de Saint Etienne : AS St Etienne bat A. J. Biguglia 5 à 0.
Mi-temps : 2 à 0
Arbitrage de M. Joris Galera.
Buts de **Kouadri** (3^{ème}), **Touati** (38^{ème} et 64^{ème}), **Chausse** (59^{ème}), **Bouillon** (90^{ème}) à **Saint Etienne**.

Certes courageux et volontaires, ils mirent beaucoup de cœur pour contenir cette remarquable équipe. Malheureusement, encore une fois, ils se sont fait surprendre dès la 3^{ème} minute, suite à un corner que **Kouadri**, libre de tout marquage, reprenait de la tête pour ouvrir le score.

Par la suite, les jeunes insulaires opposaient aux locaux une bonne résistance et procédaient en contre, se créant quelques occasions qui n'inquiétaient pas le gardien local **Beccu**. Ils faisaient néanmoins front avec une volonté qui faisait plaisir à voir mais ne pouvaient empêcher le défenseur **Neymek** de prendre le couloir pour adresser un centre tir à **Touati**, lequel, étrangement seul, reprenait de la tête et doublait la mise pour les locaux (38^{ème}). Le repos était sifflé peu après par **M. Galera**, arbitre de la rencontre.

En deuxième période, les protégés de **José Casanova** s'accrochaient avec vaillance face à des joueurs au contenu supérieur. Ils avaient beaucoup de mal à tenir la distance mais continuaient à faire preuve d'un réel courage. Cela n'empêchait pas **Naffus**, qui venait de déborder, de centrer au deuxième poteau pour **Chausse**, lequel ne se faisait pas prier pour aggraver la marque malgré la vaillance du gardien **Palma**, toujours égal à lui-même (59^{ème}).

Dès lors le match était joué mais les Bigugliais continuaient à faire face et à résister à cette très belle formation pratiquant un football de classe et dont on peut être sûr que certains éléments ne vont pas tarder à se faire remarquer.

Dans les derniers instants, **Touati** et **Bouillon** clôturaient le score et ce n'était que justice malgré la détermination des insulaires qui ont lutté jusqu'au bout.

Joseph Casanova a apprécié ses poulains

Malgré la défaite encaissée, l'entraîneur insulaire s'est montré satisfait de ses protégés qui se sont bien battus face à des joueurs locaux au talent incontestable et il déclarait :

«*Face à une telle équipe, mes garçons ont, pour une fois, montré beaucoup de volonté et de courage. Je tiens à les remercier. Ils doivent continuer dans cette voie car ils ne trouveront pas constamment des équipes de cette qualité*».

Et de conclure :

«*Je tenais aussi à souligner la bonne réception des dirigeants stéphanois et je suis également heureux pour mes garçons qu'ils aient pu voir les installations du centre de formation de ce club historique. A eux de s'en souvenir et d'avoir encore plus envie de pratiquer ce sport.*»

L'Equipe : Palma, Vasta, Orsini, Raffalli, Maggiotti, Benhime, Olivieri, Azhar, Esge, Mori, Guillen, Marchetti, Molinelli, Satori.

A.J. Biguglia – Nîmes

La prochaine rencontre mettra aux prises l'**AJ Biguglia** avec la formation de Nîmes le samedi 27 novembre à 14 h 30 au stade Paul Tamburini. Venez nombreux.

Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia Contient l'A.S.P.V

Requiqués par le magnifique succès obtenu lors du dernier week-end face à l'AS Casinca, les protégés de l'entraîneur Paulo Squaglia se mesuraient ce dernier dimanche à la solide formation de l'AS Porto-Vecchio, considérée comme une équipe d'un excellent niveau et qui culmine dans le haut du tableau juste derrière l'ACA, Bastelicaccia et Propriano.

Stade Paul Tamburini : A. J. Biguglia et l'ASPV font match nul 0 à 0.
Arbitrage de M. Shini, assisté de Pogilairkov et Triolo.

Les sudistes démarraient cette partie à toute allure et dominaient incontestablement les Bigugliais qui se défendaient bec et ongle. Les Porto-Vecchiais se créaient de nombreuses opportunités mais n'arrivaient pas à tirer profit de la situation par manque de réalisme. Les locaux, de leur côté, cadenassaient leur défense avec le gardien **Ardile** omniprésent. La mi-temps renvoyait les deux équipes aux vestiaires sur le score de 0 à 0.

A la reprise, les sudistes faisaient le forcing pour renverser la vapeur et bousculaient les locaux qui continuaient à se battre pour obtenir un possible partage des points. Les occasions étaient nombreuses pour les poulains de l'entraîneur **Van Kets** mais le réalisme par contre était inexistant.

D'un autre côté, le gardien **Ardile** était transcendant. **Corneiro**, **Orneck**, **Meichamp** et **Ruster** se montraient d'une maladresse inquiétante en gaspillant toutes les occasions.

Le temps passait et à l'approche de la fin du match, les locaux continuaient à tenir bon. Il s'en fallait d'un rien pour que **Marchi** ne réalise l'exploit dans les arrêts de jeu, mais finalement les deux équipes rentraient au vestiaire avec ce partage des points qui n'arrange pas **Porto-Vecchio**.

Par contre l'**AJ Biguglia** semble retrouver la bonne voie et pourrait bien poursuivre sa remontée.

APPEL A CANDIDATURES



L'association « **le RéZo** » a pour objet de constituer un réseau de repérage, de soutien, d'aide à la professionnalisation et à la diffusion en Corse et hors de Corse des créateurs de musique résidant sur l'île.

Les tremplins s'adressent à des artistes étant soucieux d'évoluer vers une plus grande qualité artistique. Les prochaines éditions auront lieu en début d'année 2011.

APPEL À CANDIDATURES

Dates et lieux

> 15 janvier 2011 : **Centre Culturel Anima** – Prunelli di Fiumorbo

> 25 février 2011 : **Aghja** - Ajaccio

Dates limites de dépôt de candidature

jusqu'au 20 décembre pour le tremplin Anima

jusqu'au 20 janvier pour le tremplin Aghja

Les conditions à la participation au tremplin

Les groupes souhaitant être sélectionnés pour les tremplins RéZo doivent remplir plusieurs conditions :

- s'inscrire dans une démarche de professionnalisation,
- proposer des créations originales quel que soit le style musical,
- assurer un concert d'environ 30 minutes.

Les artistes devront transmettre dans les délais prévus :

- un CV du groupe (& fiche technique si possible)
- une maquette ou un lien.

DÉROULEMENT DES TREMPLINS

Un jury, composé d'un représentant de chaque adhérent et de professionnels du secteur, sera présent lors des tremplins et aura la charge de faire un retour aux groupes.

Les évaluateurs basent leurs appréciations sur des critères suivants :

- Créativité : originalité, apport de nouvelles formes, variété et richesse des "couleurs" et du vocabulaire.
- Qualité des textes et de la musique,
- Arrangements,
- Technique instrumentale et vocale,
- Présence sur scène, rapport au public,
- Historique des groupes, projet, démarche artistique.

Un certain nombre d'artistes pourront être retenus et bénéficier de soutiens du RéZo : formation, conseil, accompagnements techniques et artistiques, aide administrative, accueil en résidence, aide à la promotion, à la diffusion.

CONTACTS

Marc BOXBERGER – Coordinateur – 06 69 10 97 66

Site internet du RéZo : <http://www.le-rezo-corse.com/>

e-mail : info@le-rezo-corse.com



Communiqué RéZo – novembre 2010 - info@le-rezo-corse.com - <http://www.le-rezo-corse.com/>



BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous faites preuve d'une certaine impatience. Ce n'est pas la bonne méthode pour vous attirer les faveurs de cette personne. **Affaires** : Rencontre déterminante. Votre avenir professionnel pourrait changer du tout au tout. **Santé** : Rien à signaler.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 8. **Cœur** : Moments d'euphorie suivis de périodes sombres. Votre équilibre affectif tarde un peu à refaire surface. **Affaires** : Votre classement n'est plus à jour. Il faudrait le faire si vous voulez pouvoir vous absenter sans problème. **Santé** : Nervosité.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Une personne proche a le don de vous énerver. Dites-le lui sans tarder, ou faites en sorte d'éviter les contacts. **Affaires** : Vos arguments ne sont pas totalement convaincants. Il faudrait les étayer un peu plus. **Santé** : Si vous pouvez, évitez l'avion.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 2. **Cœur** : Trop d'instabilité dans votre comportement. Vos proches ne savent plus comment réagir face à vous. **Affaires** : Vous retrouvez un certain goût pour le travail. Les dossiers en retard commencent à diminuer de volume. **Santé** : Un peu d'exercice.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vos espoirs se révèlent vains. Il vous faudra un peu de temps pour vous relever de ce que vous assimilez à un échec. **Affaires** : Votre sens du commerce va être mis à l'épreuve. Vous devriez vous en sortir sans difficulté. **Santé** : Plutôt bonne.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Votre moral est au beau fixe. Vous faites la joie de tous ceux avec qui vous êtes actuellement en contact. **Affaires** : Une réclamation tout à fait inattendue. Vous allez devoir la gérer au mieux, pour contenter les deux parties. **Santé** : Excellente.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous avez envie de revoir des personnes qui font partie de votre passé. Êtes-vous certain de vouloir être confronté à vos souvenirs ? **Affaires** : Des questions restent en suspens. Il faudrait y apporter des réponses. **Santé** : Évitez l'alcool.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Votre côte de popularité semble un peu en baisse. Il se pourrait que vous en fassiez un peu trop et que cela déplaie. **Affaires** : Un nouveau projet voit le jour. Ce serait bien que vous y soyez intégré dès le départ. **Santé** : Mangez des fruits.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Des esprits chagrins cherchent à mettre la zizanie dans votre couple. Vous êtes assez lucide pour que cela n'aboutisse pas. **Affaires** : Changements incessants dans votre emploi du temps. Ceci ne favorise pas la productivité. **Santé** : Maux de dos.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

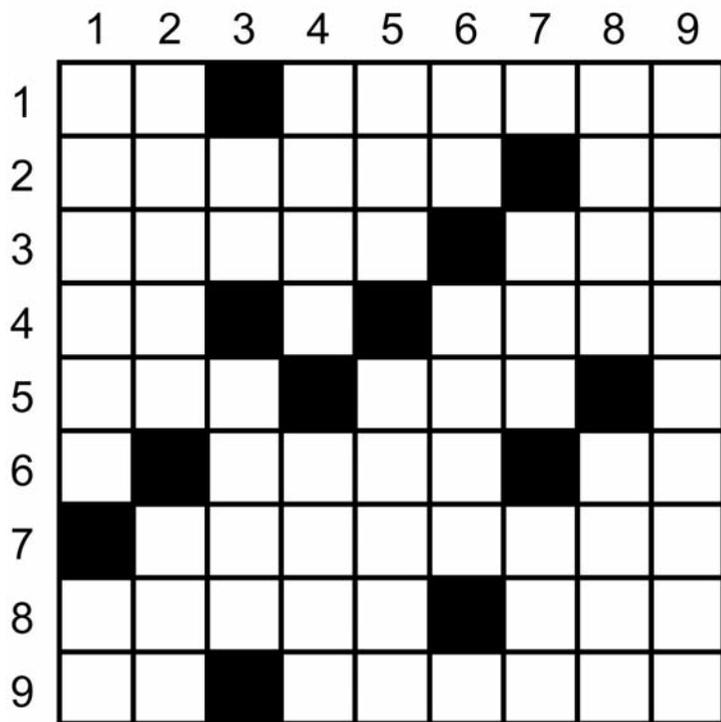
Chiffre : 1. **Cœur** : Un de vos amis lance un pressant appel au secours. Vous devrez laisser tout tomber pour lui venir en aide. **Affaires** : Les résultats sont meilleurs que ceux prévus. Cela va vous donner un peu de marge pour l'avenir. **Santé** : Prudence sur la route.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous appréciez les soirées en famille. Vos proches eux aussi aiment ces moments où vous leur consacrez du temps. **Affaires** : Rien de bien palpitant du côté du travail. Essayez de prendre un peu d'avance pour être relax. **Santé** : Ménagez votre foie.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous êtes constamment perdu dans de sombres pensées. Essayez donc de changer d'univers pour retrouver un meilleur moral. **Affaires** : Vous attendez avec impatience la fin de l'année. Les résultats ne seront pas connus avant. **Santé** : Rhume probable.

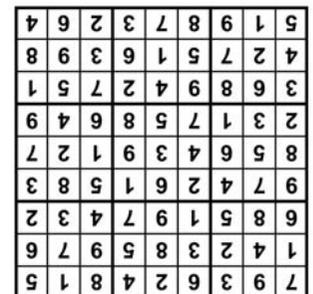
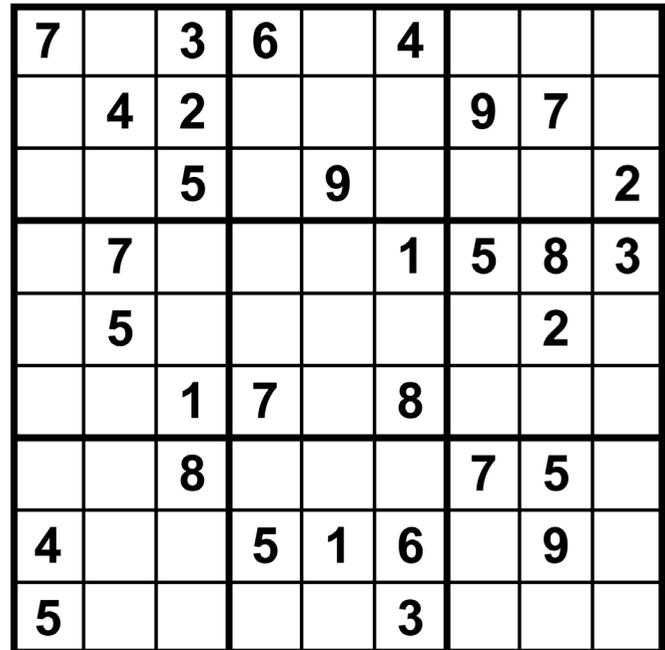


Horizontalement

1. Plaine italienne. - Dans le bassin parisien.
2. Rongeurs. - Charpente.
3. Ancien terme de rhétorique. - Possédent.
4. Personnel. - Lac d'Italie.
5. Orient. - Bière anglaise.
6. Bord. - Terme de musique.
7. Recevra par succession.
8. Havre du désert. - D'un seul ton.
9. Condition. - Minées.

Verticalement

1. Avantages. - Reliefs.
2. Aventurier anglais. - Détesté.
3. Thallium. - Beaucoup.
4. Epoux de Ruth. - Dans l'œil.
5. Trois cardinaux. - Décida en conséquence.
6. Bonne carte. - Perdu dans la mer.
7. Tente. - Possédée.
8. Solide géométrique. - Décore.
9. Voilais.



A Settimana

48^{ème} semaine de l'année

du 26 novembre au 2 décembre 2010

Les fêtes : le 26, Delphine - le 27, Séverin - le 28, Jacques de la Marche - le 29, Premier dimanche de l'Avent, Saturnin - le 30, André - le 1^{er}, Florence - le 2, Viviane.

48^{esima} settimana di l'annu

da u 26 novembre a u 2 dicembre 2010

E feste : u 26, DElfina - u 27, Severinu - u 28, Avventu - u 29, Saturninu - u 30, Andria l'Apostulu - u 1, Fiurenza - u 2, Bibiana.

L'info insolite

Propriété virtuelle

Un complexe spatial installé sur un astéroïde virtuel vient d'être vendu pour la somme de 335 000 dollars. L'endroit, qui n'existe que dans le jeu «*MMORPG Planet Calypso*» appartenant à la plate-forme **Entropia Universe**, dispose d'appartements, d'un centre commercial, d'une discothèque et d'autres lieux de divertissement pour les quelque 810 000 joueurs inscrits. Il est à noter que cette transaction est en lien avec l'économie réelle puisque les crédits de jeu peuvent être convertis en argent réel. Le nouveau propriétaire pourra donc tirer des bénéfices concrets de son achat immatériel.

Cartes au cannabis

Pour lutter contre les cultures illégales, les autorités néerlandaises ont distribué à la population de **La Haye** et de **Rotterdam** des cartes à gratter parfumées au cannabis. Ces cartes sont censées convaincre les habitants de dénoncer les plantations illégales de chanvre aux **Pays-Bas**. Car, si la consommation de la drogue est légalisée dans le pays, une possession de plus de 5 grammes de cannabis et la plantation de plus de 5 tiges de cette plante restent totalement interdites et ce, afin d'éviter tout trafic et de limiter les risques liés à ce type de production en grande quantité.

Harry Potter

Plusieurs tour-opérateurs anglais proposent actuellement de partir sur les traces du célèbre sorcier et de découvrir l'ambiance magique de chaque endroit dans lequel il a évolué à travers toute la **Grande-Bretagne**. C'est ainsi qu'il y a à découvrir le **quai 9 ¾** à **King's cross**, le **Christ Church Collège** à **Oxford**, la **Cathédra-**

le de Gloucester... Tout cela en voyageant à bord du célèbre **Poudlard Express**... Avis aux amateurs.

Trop sexy !

En **Norvège**, **Catherine Ashima** avait récemment postulé pour entrer dans les services de la police. Elle affirme avoir été recalée lors de son entretien d'embauche, malgré des tests sportifs et médicaux passés haut la main, parce qu'elle aurait été jugée trop sexy. Se sentant victime de discrimination, la jeune femme a décidé de porter plainte.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 27 novembre 2003**, les 1^{ers} radars automatiques arrivaient en **France**. Ils relèvent vitesse et infractions en prenant des photos envoyées dans un centre d'analyse. Celui-ci interprète la plaque d'immatriculation et envoie le PV au conducteur.

► **Le 28 novembre 2000**, les **Pays-Bas** légalisaient l'euthanasie et le suicide médicalement assisté.

► **Le 29 novembre 2003**, le basketteur **Michael Jordan** assurait pour la troisième fois vouloir prendre sa retraite.

► **Le 30 novembre 1991**, avait lieu en **Chine** la 1^{ère} finale de la **Coupe du Monde de Football Féminin**. Le trophée fut remporté par les **Etats-Unis**.

► **Le 1^{er} décembre 1990**, les ouvriers anglais rejoignaient les ouvriers français dans le Tunnel sous la Manche.

► **Le 2 décembre 1993**, **Pablo Escobar**, roi colombien de la drogue, était abattu par les forces spéciales d'élite en plein centre de **Medellin**.

VAGABONDAGE

Combien de fois ai-je dit et répété à des visiteurs et même à des locaux, dans la région de Pozzo-Brando, Silgaja, Castellu, Erbalonga qu'ils étaient dans la patrie de Paul Valery.

Paul Valery qui écrivit un jour au poète Pierre Leca : «Je ne suis pas né à Bastia d'où mon père était originaire. Mais j'ai eu le malheur de naître sur le Continent.»

En 1972, un autre poète corse, Lorenzi de Bradi, lui lança : «Allez dans la vieille symbolique, votre chant s'élève pur, solitaire mais grand comme la voix du rossignol dans nos maquis sauvages.»

Le grand-père de Paul Valery s'appelait Paul Ambroise Valery, né à Bastia. Le poète du «Cimetière Marin» est né à Sète en 1871, ville où son père était fonctionnaire des douanes. Ainsi une affectation de carrière paternelle décida de son lieu de naissance tout comme les Sanguinetti, Alexandre, ministre, Antoine, amiral, sont nés au Caire sans être égyptiens. Et Dieu sait qu'ils se sentaient corses. Il n'est que de le demander à notre confrère et ami Sempiero.

Barthélemy Valery, le père de Paul, né à Bastia, était le fils d'Ambroise Valery, commerçant à Bastia et de Jeanne-Marie Guaitella.

En 1932, Paul Valery, préside une réunion corse à Marseille et le professeur Arrighi dit : «Dans la haute silhouette de notre île où rien n'est banal, où rien n'est plat, nous voyons un appel à l'ascension symbolique : l'esprit, vous nous l'enseignez, n'habite pas les basses plaines. Il exige volonté, ténacité. Ce sont les qualités de chez nous.»

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

«Châtaigne Passion» 13^{ème} édition

Le canton de l'Alisgiani s'apprête à vivre un week-end hivernal gourmand avec la 13^e édition de «Châtaigne passion» qui aura lieu au village d'Ortale les 4 et 5 décembre prochains. Cette manifestation a pour but de valoriser la filière agricole.

Ce week-end placé sous l'égide de l'association **A Bussinca** oeuvre en effet depuis 13 ans à la valorisation et l'utilisation de la châtaigne et de la farine de châtaigne corses, avec l'aide de la **Chambre d'Agriculture**, qui veut prouver qu'une véritable économie peut renaître, à travers l'exploitation castanéicole. Cela concerne notamment le traitement du produit «châtaigne» et la commercialisation de la farine avec la diversification des produits dérivés : les pâtisseries à la farine de châtaigne, le miel de châtaignier, la confiture de châtaignes, le confisage du marron, le chocolat fourré châtaigne, les diverses liqueurs, la bière à la châtaigne sont autant de produits qui seront représentés cette année encore à **Ortale d'Alésani**.

L'autre facette – et pas des moindres – de ce **week-end gourmand**, concerne les menus à base de châtaigne concoctés par **Vincent Tabarani**. Cet aspect gastronomique de la manifestation contribue à renforcer la démonstration du savoir-faire. Lors des déjeuners du samedi 4 et du dimanche 5 décembre, ou à l'occasion du dîner du samedi soir, les personnes qui auront choisi d'adhérer à **Châtaigne passion** pourront découvrir et apprécier des préparations certes liées à la tradition mais renouvelant le goût par l'originalité et l'imagi-



un week-end de bon goût avec Vincent Tabarani et son équipe

nation. Et ce, dans le cadre chaleureux de l'auberge d'**Alésani** «**Chez François**».

En marge des ces tables gourmandes, il y aura le petit marché autour de l'**Auberge**, et un point chaud, où déguster «*pulenda*», fromage frais, «*figatellu*» et même châtaignes grillées.

Pensez toutefois à réserver vos tables au **04.95.39.15.29** ou au **06.07.27.94.38** (télécopie **04.95.35.94.67** et email danbony@wanadoo.fr) ou mairie.ortale@wanadoo.fr).

Et pour de plus amples renseignements, vous pouvez également contacter la radio **Voce Nustrale**, partenaire de l'événement.



Centre d'affaires

Location de bureaux
Services aux entreprises

Location de salle de réunion

Domiciliation d'entreprises

Solutions informatiques

Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP
ZI de CEPPE
20 620 BIGUGLIA
04.95.33.49.83.

Espace Commercial
20 217 SAINT FLORENT
04.95.37.20.22.

Domiciliez votre
entreprise pour
39€ ht
par mois.

www.agis2b.fr

une offre cadeau à un ami

Participez
à l'opération
"sur ma liste..."



Pour nous contacter

enfantsdenoel@yahoo.fr

Spectacle de
bienfaisance

20 nov. 2010
à 15h00

Présenté à **La Souris Verte**
lieu dit Ceppo 20620 Biguglia

Participation **5 euros**
billets en vente à la boutique
Alexandre - Borgo et Toga

